



<https://aamf.fr>

*Unis pour
partager
et innover*



PAYS DE LA LOIRE

Journée AAMF Pays de la Loire

05/10/2022

Référent territorial AAMF en Pays de la Loire : Benoit DUTERTRE - 06 79 91 90 58

Pilote GT structuration territoriale AAMF : Yves DEBIEN – 06 11 89 15 56

Animatrices :

Adeline HAUMONT - adeline.haumont@aile.asso.fr - 06 85 22 34 12

Hélène BERHAULT-GABORIT - helene@aamf.fr - 07 87 86 53 01

1. Tour de table : présentation, préoccupations



ORDRE DU JOUR en réponse à vos attentes

1. Tour de table : présentation, préoccupations
2. PARTAGE +++
3. RH **salariés** sur nos unités
4. Comment faire face à la hausse des charges (**électricité + gaz / hygiénisation**) ?
5. Comment **être entendu par les députés** pour que les freins économiques soient levés !!!
6. **Entraide entre adhérents**
7. **ECONOMIE** (méthacompare et comparaison au groupe) : nos besoins pour la suite
8. **Coupures d'électricité pour délestage** : fonctionner en toute sécurité
9. Actualités politiques et réglementaires : **contrats achat / autoconso**
10. La suite : **sujets / dates / pilotes / € / association ?**

3. RH salariés sur nos unités

Nos constats :

- Astreinte
- Turn over

CS RUMA LAVAL (+ CS LES HERBIERS)

- 4 apprentis (8000€ aides ocapiat)
- 10 demandes d'apprenti sur les sites métha agricole non pourvues

Solutions envisagées :

- ⇒ Job dating à Méthamaine en juin
- ⇒ Film pour lycées agricoles
- ⇒ Recrutement / facebook et le bon coin
- ⇒ Offres attrayantes / non attrayantes
- ⇒ C'est pas sorcier / Jamy Gourmaud
- ⇒ **A nous** de proposer des stagiaires / de les recruter dans nos relations sociales
- ⇒ **A nous** de créer un groupe d'échange entre nos responsables de sites (piloté par Jonathan ?!)

4. Comment faire face à l'augmentation des charges (électricité + gaz/hygiénisation)?

Hausse des charges

- 1/ **Electricité X 2 X 10 X 20 !!!**
- 2/ Gaz **pour hygiénisation !!!**
- 2/ Annuités (Hausse investissements)

Hausse des Produits

- 1/ Tarifs : L
Autoconsommation ?
- 2/ Autonomie en Engrais

Hausse des charges = Hausse des produits ?

Sous réserve de connaître les coefficients L

Remettre à jour Business Plan : faire bouger les curseurs et décider

3410 ST PIERRE LA COUR

02.54 5618.51

32,50

	HPSH	HCSH	HPSB	HCSB
	47,910	18,850	16,976	8,501
	1,415	0,023	-0,323	-0,550
	<u>10,68</u>	<u>6,88</u>	<u>5,285</u>	<u>3,086</u>

H	HCSH	HPSB	HCSB
	156	156	156

Comment faire face à la hausse du prix de l'électricité ?

Constat :

- Etude Prodiges 2 (mai 2022) :
Coût de l'énergie (électricité) = 11 à 15 % des charges d'une unité de méthanisation en 2020
- Avec la hausse du prix de l'énergie :
 - L'électricité va représenter 25 % des charges de l'unité
 - L'électricité devient le 2ème poste de charges des unités de méthanisation**

Solutions envisagées :

- **CT contractualisation**
- **CMT réduire les consommations**
- **MLT autoconsommation**

Comment faire face à la hausse du prix de l'électricité ?

CT contractualisation

- Contexte contractualisation ?
 - Prix de marché / ARENH
 - L'ARENH fait baisser le prix
 - Quel % ARENH pourra t'on avoir ?

Solutions envisagées par les adhérents :

- *Faire appel à un **courtier***
- ***Contractualiser***
 - Contractualiser pour 2023 ? (Renouvellement 2023 non résigné à ce jour : 4)
 - Contractualiser sur 2 à 3 ans
- ***Groupe électrogène si électricité > 350 à 400 € /MWH***
- ***A nous d'aller alerter les députés sur le non-sens actuel !!!***

Comment faire face à la hausse du prix de l'électricité ?

CMT réduction des consommations

Témoignages d'adhérents :

- Exemple Laurent :
 - Idées : arrêt 3H poste d'injection gaz ; arrêt brassages
 - Impact économique : pas quantifié
 - Résistance au changement ?
- Exemple Jonathan :
 - Mon job optimisation du site
 - -15% : discuté avec constructeur sur les temps de brassages/paddle
 - 45 min/H avec variateur de P => 20 min/H avec variateur de P
 - Minuteurs sur les interrupteurs
 - Mise en service du réseau de chaleur & Utilise la thermie du moteur pour limiter aéro



Connaitre mes consommations d'électricité pour mieux les réduire – Outil VAM

1° Connaitre mes postes de consommation

Détail des équipements électriques et de leur fonctionnement Nom site métha : Test

Poste (choisir dans le menu déroulant)	Matériel			Puissance			Temps utilisation			Conso	
	Type (menu déroulant)	Détail	Nombre machine	P max en KW	% de charge en fonct.	P Moy totale Kw	he/J	J/an	Tot he/an	KWh/J	KWh/an
TOTAL			19	92,5		65,745				2 131 Mwh	288 Mwh
Gestion digestat	Presse vis	Bauer 1050	1	5,5 Kw	65%	3,6 Kw	5 he	365 he	1 825 he	18 Kwh	7 Mwh
Conversion biogaz	Prémix	Vogelsang	1	42,0 Kw	80%	33,6 Kw	12 he	365 he	4 380 he	403 Kwh	147 Mwh
Conversion biogaz	Convoyeur	vis transfert	2	4,5 Kw	80%	7,2 Kw	18 he	365 he	6 570 he	259 Kwh	47 Mwh
Conversion biogaz	Trémie avanc.	Fond poussant	8	1,5 Kw	80%	9,6 Kw	18 he	365 he	6 570 he	1 382 Kwh	63 Mwh
Conversion énergi	local cogé	surpresseur	1	2,5 Kw	80%	2,0 Kw	24 he	365 he	8 760 he	48 Kwh	18 Mwh
Autre	Ventilateur		3	0,2 Kw	100%	0,6 Kw	1 he	365 he	365 he	2 Kwh	0 Mwh
Valo chaleur	Compresseur	air	1	2,4 Kw	80%	1,9 Kw	1 he	365 he	365 he	2 Kwh	1 Mwh
Autre	Pompe	jus de silos	1	3,5 Kw	100%	3,5 Kw	1 he	250 he	125 he	2 Kwh	0 Mwh
Conversion biogaz	Pompe	Vangen	1	15,0 Kw	25%	3,8 Kw	4 he	365 he	1 460 he	15 Kwh	5 Mwh
						0,0 Kw			0 he	0 Kwh	0 Mwh
						0,0 Kw			0 he	0 Kwh	0 Mwh
						0,0 Kw			0 he	0 Kwh	0 Mwh
						0,0 Kw			0 he	0 Kwh	0 Mwh
						0,0 Kw			0 he	0 Kwh	0 Mwh
						0,0 Kw			0 he	0 Kwh	0 Mwh

Sites intéressés pour recevoir cet outil VAM (il fera parti des outils remis à la formation Groupes ECONOMIE), formulez votre demande : vieneagrimetha@gmail.com

- Saisi des équipements par poste et détail
- Temps de fonctionnement
- % de charge de fonctionnement

Connaitre mes consommations d'électricité pour mieux les réduire – 5 étapes

5 étapes envisagées par les agriculteurs-méthaniseurs VAM :

- 1. Connaître mes postes de consommation*
- 2. € : Identifier les Victoires rapides / postes les plus consommateurs*
- 3. 2 scenario : comparaison à ma situation initiale*
- 4. Faisabilité : l'étudier avec son constructeur, son responsable de site, mes collègues agriculteurs-méthaniseurs*
- 5. Mise en œuvre des modifications*

Comment faire face à la hausse du prix de l'électricité ?

MLT autoconsommation

Témoignages d'adhérents

- **Autoconsommation** site cogénération si plafond BG16
- **Photovoltaïque** (bâtiments, trackers, ombrières) maxi 25% : 90 - 100 - 115 €/MWH
 - Exemple Alain : Photovoltaïque sur bâtiment : courbe moins bonne mais plus intéressant que Tracker
 - Exemple Laurent : attention ne pas lisser : autoconso l'été / pas d'autoconso l'hiver
- **Autoconsommation cogé/ site injection 200Nm3** : 144 €/MWH
 - Quelle puissance choisir ?
 - Moindre vente en spot
 - Disponibilité : moteur neuf délai 1,5 ans / moteurs d'occasion chez serristes ou cogénérateurs ?
- **Groupe électrogène** : 400€/MWH
- **Gré à gré** :
 - Exemple Antony : photovoltaïque sur centre d'enfouissement / énergie partagée pour conso locale / achat 90€/MWH / quid solutions réglementaires !!! **A nous** de mettre nos élus face aux contradictions

5. Comment être entendus par les députés pour que les freins économiques soient levés !!!

- => Demandes coordonnées au sein d'un même territoire = 1 message clair pour être audible
- Juin : Note AAMF pour députés : 1 page territoire / professionnels / freins envoyée à tous les adhérents
 - Sept : Note multipartenaires aux députés :
6 pages PDL envoyée aux députés
 - Octobre : **A nous** de les relayer ces messages à nos députés



[ci-joints](#)

QUOI	SUJETS	QUI	LIEU
RDV 1-2 députés Philippe Henri	Présente note 6 pages Méthode pour être audible	Alain Benoit Adeline	
2 ^{ème} temps RDV tous les députés	Diffusion massive et coordonnée	TOUS	

3 freins majeurs en PDL

- Interdiction d'**autoconsommer** alors que nous sommes producteurs d'électricité
- Hausse des charges : prix de l'**électricité**
- Hausse des charges : prix du gaz pour les unités devant **hygiéniser** les matières
pouvant entraîner la faillite de nos sites producteurs d'électricité et de gaz !!!

6. Entraide entre adhérents

- Aamf-forum => revenir vers celui qui lève le sujet qui vous intéresse
- Aamf.fr / Espace adhérents => codes d'accès
- Journées d'échanges

7. ECONOMIE : Nos besoins pour la suite ?

Témoignage d'adhérents / groupe ECONOMIE VAM :

1. Exemple Patrick : remise en cause / Entretien moteur, renégocié contrat
2. Exemple Frédéric : remise en cause / Coût de production CIVE

1. Engagement
2. Saisie
3. Synthèse
4. Echanges en groupe

Plan d'actions en Pays de la Loire :

QUOI	SUJETS	QUI	QUAND	LIEU
2 jours de Formation ECONOMIE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Création du groupe : Engagement et tour de table 2. Saisie méthacompare AAMF & Fichier excel VAM "Saisie technico-éco" 3. Synthèse économique VAM 14 pages / sites + échanges Cogé/injection 4. Focus 	Dépôt VIVEA : Adeline Intervenants : VAM Adeline	Dec Janv	Rivergaz ou Derval
Journée Adhérents AAMF PDL		AAMF	Fev / Mars	

3. Coupures d'électricité pour délestage



Journée VAM / AAMF Nouvelle Aquitaine du 8/09/2022

3. Coupures d'électricité pour délestage réseaux

- Demande forte / offre faible => délestage tous les jours en priorité sur les activités non essentielles : industriels, par zone géographique (sinon risques d'écrouler réseau électrique = black out ; prend des semaines avant d'être remis en route)
- Plan black out à éviter ... mais possible : scénario en préparation, surtout si hiver froid



Journée VAM / AAMF Nouvelle Aquitaine du 8/09/2022

Anticipez le scénario de coupures d'électricité / 2-3H pour cet hiver :

Savez vous comment agir pour fonctionner en toute sécurité ?



Journée VAM / AAMF Nouvelle Aquitaine du 8/09/2022

Avez-vous un groupe électrogène ?

OUI

- Quelle puissance ?
- Savez vous ce qu'il secours ?
- Le plein est-il fait ? 😊

NON

- Gestion évacuation biogaz
 - La torchère ne fonctionne pas
- Organe de sécurité
- Ventilateur gazomètre
 - En cas de pluie ou de vent fort

- Anticiper l'arrêt des équipements avant la coupure imposée :
 - (cogé, épurateur)
 - Limiter la charge des équipements type broyeurs, vis, convoyeur
 - ...



Journée VAM / AAMF Nouvelle Aquitaine du 8/09/2022

8. Coupures d'électricité pour délestage réseaux

Solutions envisagées par les adhérents lors des coupures d'électricité pour fonctionner en toute sécurité :

- ⇒ Être présent au minimum à 2 personnes sur le site avec lampes ATEX
- ⇒ Onduleur et groupe électrogène
- ⇒ AU MINIMUM :
 - ⇒ Garder le contrôle sur la supervision (températures, sondes de niveaux, ...).
 - ⇒ Faire fonctionner la torchère, gazomètre, aération locaux ATEX, agitation parties hautes (contrôle visuel du bon brassage)
- ⇒ Prudence au redémarrage : redémarrer progressivement les disjoncteurs



Journée VAM / AAMF Nouvelle Aquitaine du 8/09/2022

8. Coupures d'électricité pour délestage réseaux

Solutions envisagées par les adhérents à court terme (prévention) :

- Groupes électrogènes et torchère opérationnels
- Mettre en place une fiche de procédure : faire disjoncter ce qui n'est pas essentiel
- Envoyer un courrier au préfet de mon département = cf modèle de courrier AAMF ci-joint
 - Notre site est-il concerné par les coupures d'électricité programmées (délestage pour éviter le black out)?
 - Si oui, merci de considérer notre site comme « activité essentielle et prioritaire » pour que nous puissions continuer à fournir de l'électricité ou du biométhane sur le réseau.
- AAMF envoie 1 courrier aux DREAL de tous les départements de France

A nous d'alerter : Il serait dommage que l'Etat se prive de l'électricité ou du gaz que l'on est capable de produire !!!



*Unis pour
partager
et innover*

<https://aamf.fr>

9. Actualités politiques et réglementaires AAMF au 2^{ème} semestre 2022

Version mise à jour le 04/10/2022

Référent territorial AAMF en Pays de la Loire : Benoit DUTERTRE - 06 79 91 90 58

Pilote GT structuration territoriale AAMF : Yves DEBIEN – 06 11 89 15 56

Laurent FAURE – 07 61 63 27 66 – lfaure@aamf.fr

Hélène BERHAULT-GABORIT – 07 87 86 53 01 – helene@aamf.fr

5 lois au 2^{ème} semestre 2022

- **Décret cultures** : paru le 04/08/2022
- **Loi Pouvoir achat** : parue le 16/08/2022
- **Loi ENR** : consultation et votes parlementaires à **l'automne 2022**
- **Loi Finances** : consultation et votes parlementaires en **décembre 2022**
- **Stratégie Française Energie Climat** : consultation et votes parlementaires au **2^{ème} semestre 2023**

4 priorités AAMF au 2^{ème} semestre 2022

1. Mesures conjoncturelles face à **l'inflation**
2. **Simplifications** pour les unités en fonctionnement et en projet
3. Adapter les nouvelles réglementations à la **méthanisation agricole** (dont délais et tarifs d'achat cogénération et biométhane)
4. Développement structurel dans les **territoires**

1/ Mesures conjoncturelles face à l'inflation

DIFFUSION réservée
exclusivement aux
adhérents AAMF

1. **Indexation L 2x/an dès 2022** (pour tous les contrats d'achat cogénération et injection) **(refus)**
2. **Indexation K et activation du T0 dès nov 2020** (pour le contrat d'achat injection 2020/21, comme c'est déjà le cas pour les autres contrats) **(Mesure obtenue)**
3. **Gel de la baisse du tarif -0,5%/trimestre** (pour le contrat d'achat cogénération BG 2016 et le contrat d'achat injection 2020/21) **(refus actuellement)**
4. **Rallonge des délais de mise en service au-delà des 3 ans** (pour les sites injection en projet) **(Mesure obtenue)**
5. **Sécuriser les porteurs de projet face aux recours contentieux** : Suspendre le délai de contrat en cas de recours contentieux + garantie de recours mise en place par l'Etat **(en discussion)**
6. **Développement de l'autoconsommation** **(en discussion)**
7. **Etendre le dispositif visant à compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et d'électricité** **(en discussion)**
8. **Classer les unités de méthanisation dans la liste des usagers sensibles en cas de délestage** **(en discussion au sein des régions)**

2/ Simplifications pour les unités en fonctionnement et en projet

30 à 50 propositions AAMF en réponse aux attentes du gouvernement suite conflit Ukrainien dont :

1. **Guichet numérique unique de dépôt PC/ICPE (obtenu par la Loi pouvoir d'achat)**
2. **Sécuriser les législations sur la méthanisation agricole pour sécuriser les délivrances d'autorisation d'urbanisme**
3. **Annualiser la production de biométhane (pour tous les sites en fonctionnement en 2022)**
4. **Introduire un nouveau contrat d'achat cogénération BG 22/23 : multiples valorisations, plafond 1MW, progression possible + 200Kwé (en discussion)**
5. **Ouvrir la possibilité aux unités de cogénération de basculer en injection (dispositifs pour l'après contrat)**
6. **En cas de recours contentieux, suspendre pendant 24 mois le délai entre le signature du contrat d'achat et le mise en service (pour les contrats d'achat biométhane 2020/21) (en discussion)**
7. **Garanties pour financer sous recours (en discussion)**

...

3/ Adapter les nouvelles réglementations (énergétiques et agricoles) à la **méthanisation agricole**

1. Tarifs d'achat injection et cogénération (projet en cours)

- AAMF demande de renforcer le tarif d'achat pour les sites de taille modérée (<1MWé en cogénération et < 25GWH en injection)
- En injection : annualisation de la production pour tous les sites en fonctionnement, exclure traitements intrants et hygiénisation des critères efficacité énergétique, nouveau contrat d'achat avec meilleurs tarifs et prime P2 pour CIVE et Biodéchets
- En cogénération : évolution des contrats existants avec prix reposant sur BG 11, augmentation de Puissance 400Kwé tous les 24 mois (en fonction de critères de valorisation énergétique), multi-valorisation

2. Loi RED II (projet en cours ; parution prévisionnelle : **automne 2022**)

- Qui est concerné ? Les sites > 2MW de puissance thermique nominale soit > 200 Nm3 ou > 800 kwé
- Que devront ils faire ? Produire un certificat de durabilité pour pouvoir continuer à vendre du biométhane ou de l'électricité
- AAMF a obtenu le report de mise en application de la loi (juillet 2023 au lieu de juillet 2022) pour adapter les textes à la méthanisation agricole
- AAMF propose déclinaison opérationnel des textes pour les filières chaleur, électricité, biométhane et transport ; objectif : panel de matières entrantes le plus large possible, répondre aux obligation réglementaires dans les temps, ne pas ajouter textes cultures, sortir de Red II le biométhane carburant en station Bio GNC (sinon interdiction de vendre) ...
- Ce qui va changer : attestation simplifiée fournie par l'Etat sans être contraint de se faire certifier jusqu'au 01/07/2023 ; Attestation de certification de durabilité pour chaque lot de bioénergies injectés dès le 01/07/2023 dernier délai obtenu par schéma volontaire (textes en attente de publication)

3/ Adapter les nouvelles réglementations (énergétiques et agricoles) à la **méthanisation agricole**

3. ICPE déconditionnement Biodéchets 2783 (projet en cours ; parution prévisionnelle : **automne 2022**)

- AAMF favorable à ICPE déconditionnement mais demande possibilité introduire biodéchets non emballés avec des lots emballés, supprimer l'obligation de bâtiment totalement fermé.
- Ce qui va changer : régime d'autorisation simplifiée (enregistrement) pour unités de déconditionnement de biodéchets issus d'un tri à la source (prescriptions générales, prévention olfactives, sol, sous-sols et cours d'eau)

4. Directive nitrate (projet en cours ; parution prévisionnelle : **2023**)

- AAMF défend que l'agronomie revienne au centre de la réglementation, moins de restrictions sur les périodes d'épandages sur prairie et colza, coef efficacité harmonisés (cf contribution AAMF dans le cadre de la consultation publique de l'arrêté national disponible auprès d'Adeline Haumont)
- AAMF défend prise en compte spécificités climatiques / régions (cf contributions à venir des arrêtés régionaux)
- Ce qui va changer : nouvelles périodes d'épandages

5. Socle Commun des Matières Fertilisantes Supports de Cultures (MFSC) (projet en cours ; parution prévisionnelle : **2023**)

- AAMF demande de permettre à l'ensemble des digestats d'être conforme à la catégorie au minimum B permettant d'épandre en plan d'épandage (que les seuils d'analyses soient réalistes pour éviter l'incinération!) ; démarche pour passer de A2 à A1
- Ce qui va changer : uniformisation des matières fertilisantes, traçabilité / type de digestat : A1 (certif produit), A2 (CDC vente uniquement aux professionnels), B (plan d'épandage)

4/Développement structurel équilibré de la méthanisation agricole dans les **territoires**

DIFFUSION réservée
exclusivement aux
adhérents AAMF

Propositions AAMF :

- 1. Développement du Bio GNV, un carburant décarboné mature** : AAMF demande de lever les verrous réglementaires et fiscaux pour assurer le déploiement du potentiel BioGNV agricole au sein des territoires.
- 2. Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** : AAMF veut prouver l'importance de la méthanisation dans la décarbonation du secteur agricole. Adapter les niveaux de biomasse en fonction des réalités de production constatées. Proposer de relever ambition gaz renouvelable pour permettre le développement de la filière. Cependant cela nécessite de maintenir un tarif d'achat en phase avec les réalités économiques intégrant la juste valeur du sujet climatique que porte notre modèle agricole.
- 3. Biomasse** : AAMF démontre que la méthanisation est la bioénergie mature et la plus vertueuse capable de remplacer du gaz fossile d'ici 2050 ... à condition que les critères d'orientation politique privilégient l'émergence de projets de méthanisation agricole vertueux : acceptabilité sociétale, projets tenant compte des activités agricoles du territoire, durabilité grâce à des pratiques agroécologiques, démontrer capacité à produire des volumes, méthanisation agricole cogénération/injection en synergie avec le secteur agricole, retour au sol vertueux, efficacité énergétique, maîtrise des coûts, externalité positives notamment la décarbonation,...)

ANNEXES

Décrets/lois parus au 2^{ème} semestre 2022

➤ **Décret cultures : paru le 04/08/2022**

- **Qui est concerné ?** Les unités de méthanisation en service après le 01/01/2017 et incorporant des cultures principales.
- **AAMF a obtenu via GT CIVE :**
 - Que le seuil < 15% cultures dédiées du tonnage brut total ne change pas
 - Que les CIVE, les prairies permanentes, zones tampons enherbées ne soient pas concernées par ce seuil
 - Une date pivot flottante entre le 1^{er} et le 15 juin définie à l'échelle du département (et non une date unique nationale), ...
- **Ce qui change :**
 - Véritable distinction entre la définition de cultures principales et CIVE.
 - Date pivot du 1^{er} au 15 juin à partir de laquelle la culture en présence est considérée comme culture principale.
 - Lien avec les déclarations PAC (prévoir traçabilité entre les exploitations apporteuse et l'unité de méthanisation)
 - La moyenne triennale n'est plus systématique : les détails doivent être précisés par les arrêtés Red II à venir

Plus d'informations : décret + mail aamf-forum du 05/08/2022

➤ Décret allongement du délai de MES : paru le 23/09/2022

- **Qui est concerné ?** Les unités d'injection en projet ayant obtenu leur ICPE et signé un contrat d'achat avant le 23/03/2021
- **AAMF a obtenu via GT PP et Injection :**
 - Obtention d'un délai pour les porteurs de projets sous tarif d'achat 2011 et 2020
- **Ce qui change :**
 - Les sites concernés bénéficient d'un allongement de délai de MES **jusqu'au 23/03/2024**
 - Tous les projets concernés bénéficient d'un allongement jusqu'à cette date butoir

Plus d'informations : décret + mail aamf-forum du 23/09/2022

	2020			2021			2022			2023	2024	
	mars	juin	décembre	mars	juin	décembre	mars	juin	décembre	mars	mars	
Porteurs projet 1 TA 2011	+ 12 mois											
Porteurs projet 2 TA 2020			+ 3 mois									
Porteurs projet 3 TA 2020			0 mois									

➤ Arrêté tarifaire K prise en compte des Coûts de Production : paru le 23/09/2022

- Qui est concerné ? Les unités d'injection en projet sous TA 2021 et 2020
- AAMF a obtenu via GT Injection :
 - Prise en compte des prix et coûts de la main d'oeuvre dans le nouveau tarif de biométhane
- Ce qui change :
 - Réévaluation du TA biométhane de 2021 en indexant sur l'inflation à partir de novembre 2020
 - Les unités d'injection ayant signé sous TA 2020 doivent revoir leur contrat pour bénéficier de cette disposition



Plus d'informations : arrêté + mail aamf-forum du 23/09/2022

Indexation L à partir de novembre sur la base d'indices de la MES

10. La suite / AAMF : sujets / dates / pilotes / € / association ?

QUOI	SUJETS	QUI	LIEU
RDV 1-2 députés Philippe Henri	Présente note 6 pages Méthode pour être audible	Alain Benoit Adeline	
2 ^{ème} temps RDV tous les députés	Diffusion massive et coordonnée	TOUS	

QUOI	SUJETS	QUI	QUAND	LIEU
2 jours de Formation ECONOMIE	<ol style="list-style-type: none"> Création du groupe : Engagement et tour de table Saisie méthacompare AAMF & Fichier excel VAM "Saisie technico-éco" Synthèse économique VAM 14 pages / sites + échanges Cogé/injection Focus 	Dépôt VIVEA : Adeline Intervenants : VAM Adeline	Dec Janv	Rivergaz ou Derval
Journée Adhérents AAMF PDL		AAMF	Fev / Mars	

5. La suite / AAMF en Pays de la Loire : sujets / dates / pilotes / € / association ?

- Plu value adhésion AAMF : informations, réponses aux interrogations, ...
- 1^{er} temps : On fait prendre la mayonnaise / piste évoquées aujourd'hui
 - Satisfait d'aujourd'hui : apprendre à se connaître, thème prix électricité,...
 - Echelon **régional** OK (échanges entre méthaniseurs de proximité)
 - **2-3 Journées / an**
 - Passé la phase « nez dans le guidon » / besoin des autres pour aller plus loin
 - Formation **économie** = sujet prioritaire, intérêt économique pour nos sites
 - Groupes de travail : approfondir thème/thème
 - Entraide entre dirigeants (RH + management)
 - Entraide entre responsables de sites
 - Lobbying auprès des **députés** : autoconsommation, électricité, hygiénisation
- 2^{ème} temps : rediscute si besoin et pertinence de créer une association

*« Quand je me regarde, je me désole
Quand je me compare, je me console »*

*« Je me croyais bon,
entre agriculteurs on résoud nos problèmes »*

- **A nous**

- De faire vivre ce groupe
- D'être des ambassadeurs auprès de nos collègues
- D'être des ambassadeurs auprès de nos députés



Et MERCI